



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté

Égalité

Fraternité

Bureau des Études et de la Scolarité

UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR

TRANSFERT DE DOSSIER UNIVERSITAIRE

PROCEDURE TRANSFERT « ARRIVÉE »

La procédure de transfert concerne les étudiants qui viennent d'un autre établissement et souhaitent poursuivre leurs études à l'Université Marie et Louis Pasteur.

1/ Demande de transfert depuis une autre université, vers l'Université Marie et Louis Pasteur : Transfert « ARRIVÉE » vers une autre université :

La demande de transfert doit être effectuée après obtention de vos résultats d'année.

- Télécharger le formulaire de « transfert arrivée » sur le site ;
- Complétez toutes les rubriques (n'oubliez pas de dater et signer) ;
- Procurez-vous un quitus auprès de la bibliothèque universitaire ;
- La première université qui doit signer la demande est toujours l'université d'accueil (UMLP). Envoyez par mail à votre scolarité d'origine ce formulaire complété accompagné du quitus obtenu dans votre université d'origine ;
- La scolarité de votre université d'origine doit nous transmettre directement le formulaire signé, accompagné de votre situation universitaire, afin que nous reprenions les éléments déjà validés.

NB : Vous pouvez également utiliser le dossier de transfert arrivée de votre université de départ. Il peut remplacer le nôtre.

Code de l'éducation

Article D612-8 Version en vigueur depuis le 21 août 2013

Un étudiant régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et désirant obtenir son transfert dans un autre établissement public d'enseignement supérieur doit en faire la demande à son chef d'établissement ainsi que, sous son couvert, au chef de l'établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert est subordonné à l'accord des deux chefs d'établissement. Dans ce cas, l'inscription annuelle prise dans l'établissement de départ est valable dans l'établissement d'accueil. Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement, les études qu'il a effectuées sont prises en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil, au vu de la scolarité déjà accomplie.

Université Marie et Louis Pasteur

Les établissements associés



Université Marie et Louis Pasteur
1 rue Claude Goudimel
25030 Besançon cedex
Tél. : 03 81 66 66 66 – www.univ-fcomte.fr

FICHE ACCUEIL "ARRIVÉE"

Demande préalable de transfert

(Concerne les étudiants inscrits dans une autre Université)

N° National ou INE :

(OBLIGATOIRE)

NOM : Prénom :

NOM usuel (marital) :

Nationalité : Date de naissance : / /

Adresse :
.....

N° portable et (ou) Tél. :

E-mail :

sollicite le transfert de mon dossier universitaire à l'**Université Marie et Louis Pasteur**

Études envisagées pour l'année universitaire 202 - 202

Préciser l'année (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}...) – le diplôme (Licence, Master ...) – la mention – le parcours (le cas échéant)

Motifs du transfert (changement d'université).....

(Joindre une lettre de motivation)

E-mail du service concerné :

Fait le Signature de l'Étudiant :

BACCALAURÉAT :

Année

Série

Département d'obtention

ÉTUDES APRÈS LE BACCALAURÉAT

Année d'inscription	Nom de l'Université	Diplôme(s) préparé(s) depuis l'obtention du baccalauréat	Résultats (admis, ajourné, défaillant) ⁽¹⁾
20.... - 20....			
20.... - 20....			
20.... - 20....			
20.... - 20....			
20.... - 20....			

⁽¹⁾ Joindre **OBLIGATOIREMENT** vos relevés des notes (Baccalauréat et études après le Baccalauréat)

AVIS PÉDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITÉ MLP

CADRE RÉSERVÉ À L'UNIVERSITÉ D'ORIGINE

☐ Avis Favorable ☐ Avis Défavorable motivé

Situation universitaire certifiée conforme

☐ Avis Favorable ☐ Avis Défavorable

Date :

Date :

signature et cachet

signature et cachet

**Vous devez demander le transfert de votre dossier dès réception de l'avis favorable.
Présenter cette fiche lors de votre inscription administrative**



À dupliquer en 2 exemplaires :

1 exemplaire destiné à l'Université d'accueil
1 exemplaire destiné à l'Université d'origine
1 exemplaire destiné à l'étudiant